



SYNTHÈSE DU
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SOLIDARITÉS SOCIALES



Avec le Conseil départemental, le Gard solidaire

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS
2022-2027





Édito



Des politiques de solidarité au plus près des besoins des Gardoises et des Gardois

La solidarité est porteuse d'espoir, de lien humain. En parler au pluriel, c'est rappeler que la solidarité prend des formes multiples. Et y ajouter l'adjectif « sociales » rend ce terme encore plus humain.



On sait désormais que le Conseil départemental est chef de file des politiques sociales. Au-delà de l'aspect purement réglementaire, ces politiques visent à soutenir l'ensemble des Gardoises et des Gardois qui en ont besoin, de la naissance au grand âge. Dans le contexte très difficile que nous connaissons depuis la pandémie due à la Covid 19, et aujourd'hui avec la grave crise énergétique qui impacte le pouvoir d'achat de nos concitoyens, **le Conseil départemental est plus que jamais l'interlocuteur qui rassure, qui doit apporter des réponses aux difficultés sociales et économiques.**

J'ai à cœur de garantir cet accompagnement et ces réponses adaptées à chacune et à chacun : aux besoins des enfants, des familles, des personnes âgées ou des personnes porteuses d'un handicap, aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien pour se loger, se soigner ou pour trouver un emploi.

La traduction la plus concrète de notre action en matière de solidarités sociales est évidemment l'élaboration de ce **Schéma unique des solidarités sociales**. Pour construire cette nouvelle feuille de route, qui va nous guider jusqu'en 2027, actualiser et compléter nos plans d'action, renforcer l'observation sociale et nos capacités d'adaptation à l'évolution des besoins, être plus proches, plus efficaces, nous avons fait appel à l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, nos agents, les maires et leurs Centres communaux d'action sociale qui sont nos relais sur les territoires. Et nous avons bien sûr aussi mobilisé les usagers, à commencer par celles et ceux qui sont directement concernés.

Je veux remercier mes vice-présidents qui se sont mobilisés à mes côtés pour contribuer à la réussite de cette démarche : Christophe Serre, premier Vice-président, délégué à l'Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, Maryse Giannaccini, Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité, Christian Bastid, Vice-président délégué à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain, Amal Couvreur, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, Rémi Nicolas, Vice-président délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi et Hélène Meunier, Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire. Et je n'oublie pas la formidable mobilisation de nos services.

Au travers du Schéma unique des solidarités sociales, nous avons l'ambition de renforcer la transversalité et la complémentarité des dispositifs et des services sociaux départementaux, de conforter une culture commune du travail social pour l'ensemble des politiques de solidarité, de rendre notre action plus inclusive et plus participative.

Notre priorité est évidemment d'offrir aux Gardoises et aux Gardois un accompagnement de qualité à toutes les étapes de leur vie et quelle que soit leur situation, grâce à notre Service public départemental des solidarités sociales.

Notre priorité, ce sont les usagers, ceux pour qui l'action du Conseil départemental est déterminante pour garantir une vie digne, dans la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Françoise LAURENT-PERRIGOT
Présidente du Conseil départemental



« Créer les conditions d'une véritable inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. »

Christophe SERRE,

1^{er} Vice-président délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées



« Se mobiliser pour un logement décent accessible à tous. »

Christian BASTID,

Vice-président délégué à l'Habitat, au logement et au Renouvellement urbain.



« Assurer la prévention et la protection des enfants à chaque âge, au plus près de leurs besoins. »

Maryse GIANNACCINI,

Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance, à la Petite enfance et au soutien à la parentalité.



« Encourager l'Économie sociale et solidaire au service de l'emploi local ».

Hélène MEUNIER,

Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et l'Économie sociale et solidaire



« Soutenir l'autonomie par l'activité. »

Rémi NICOLAS,

Vice-président délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi.



« Œuvrer pour le lien social. »

Amal COUVREUR,

Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville





SOMMAIRE

POURQUOI, COMMENT, EN RÉSUMÉ..... 5

1^{ÈRE} PARTIE : Apporter des réponses adaptées aux besoins des Gardoises et des Gardois..... 7

Orientation 1 : Bien grandir 8 À chaque âge, au plus près des besoins des enfants

Orientation 2 : Bien vivre dans le Gard 11 Être autonome par l'activité

Orientation 3 : Bien vieillir 13 Chez soi ou comme chez soi

Orientation 4 : Un logement pour tous 15

Orientation 5 : Des territoires innovants pour le lien social et la santé 16

2^{ÈME} PARTIE : Le Service public départemental des solidarités sociales 19

I – le Service public départemental des solidarités au plus près des Gardoises et des Gardois 19

Orientation 6 : Adapter les accueils pour garantir l'accès aux droits 20

Orientation 7 : Accompagner chaque personne 21 Vers son autonomie et sa capacité d'agir

II – Un pilotage concerté, une nouvelle impulsion pour les solidarités 22

Orientation 8 : La gouvernance des solidarités sociales départementales : coopération, coordination, contractualisation 22

Orientation 9 : Soutenir les professionnels 23

Orientation 10 : Associer, encourager l'innovation sociale 23

Orientation 11 : Observer pour faire évoluer 24



Ce picto permettra au lecteur d'identifier les actions et dispositifs initiés avec ce Schéma.

POURQUOI, COMMENT, EN RÉSUMÉ



Un Schéma unique et transversal

Le Schéma unique des solidarités sociales voté par l'Assemblée délibérante le 18 novembre 2022, fera date dans l'histoire de la collectivité.

Pour la première fois en effet, le Conseil départemental du Gard, a élaboré un **Schéma unique et transversal sur le champ des solidarités sociales** qui constituera la feuille de route de la collectivité jusqu'en 2027 en matière de politiques en faveur des personnes âgées et handicapées, de protection de l'enfance et de la famille, d'inclusion sociale et d'insertion.

Il répond bien évidemment aux compétences que le législateur a confiées à la collectivité départementale en matière d'action sociale. Il est également à la fois prolongement, illustration et déclinaison du projet départemental pour la période 2021-2028 « Défis et engagements pour le Gard ».

Une ambition : faire mieux ensemble

Ce document est le fruit d'une gestation de près de 9 mois, qui a permis de mobiliser plusieurs centaines de Gardoises et de Gardois : agents des services du Conseil départemental, associations et organismes partenaires du champ social, maires et leurs CCAS.

La concertation conduite en 2022 a permis de dégager des priorités d'action et des objectifs pour les cinq ans à venir. Elle a duré plus de six mois et mobilisé plus de 3 000 Gardoises et Gardois. La plateforme numérique de concertation citoyenne a recueilli plus de 1 700 contributions et 120 propositions concrètes. 12 rencontres thématiques ont réuni 650 professionnels. 10 réunions de concertation territoriale se sont tenues – en présence de la Présidente et de ses 6 Vice-présidents intervenant dans l'action sociale – avec les maires, les présidents de Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) et leurs élus délégués au social, permettant à près de 150 communes de participer à la réflexion. La concertation s'est achevée par un forum réunissant plus de 350 professionnels le 7 juillet 2022 au Pont du Gard.

Une exigence : mettre la personne au cœur du système

Ce Schéma unique résulte de la forte volonté de la Présidente et de son exécutif de répondre de manière plus efficace et plus humaine aux besoins sociaux des Gardoises et des Gardois, en s'appuyant sur la **transversalité** et la **cohérence** des politiques d'action sociale et médico-sociale, et sur la bonne articulation des actions et des ressources. **L'ambition affirmée est de mettre l'usager au cœur du système au travers de l'accueil, de l'accompagnement personnalisé et de l'offre de solutions qui lui sont apportés afin de développer son autonomie et sa capacité d'agir.**

La réflexion a été engagée à partir des besoins des personnes concernées par ces politiques sociales et de leurs vulnérabilités particulières. À chaque âge de la vie, elles ont à la fois des besoins spécifiques à leur situation, mais également des besoins communs à l'ensemble de celles et ceux qui vivent des situations identiques ou proches.

Une approche transversale, à travers les trois grands âges de la vie

Écartant une approche dite strictement par publics, trois grandes orientations en fonction des âges de la vie ont été identifiées :

- L'enfance et l'adolescence, c'est l'orientation 1 « **bien grandir**, à chaque âge au plus près des besoins des enfants ».
- La période de la vie de l'adulte « actif », c'est l'orientation 2 « **bien vivre**, être autonome par l'activité ».
- La période de la retraite, c'est l'orientation 3 « **bien vieillir**, chez soi ou comme chez soi ».

Les personnes en situation de handicap traversent comme tout le monde différentes périodes de vie, prises en considération dans chacune de ces 3 orientations, selon une logique « inclusive ».

De façon transversale également, et pour l'ensemble des publics, le Schéma affirme la volonté de la majorité départementale d'inscrire la **prévention comme une priorité de son action**.



Ainsi les 3 orientations « bien grandir », « bien vivre », et « bien vieillir » s'attachent à décrire ce que la collectivité prévoit pour repérer les vulnérabilités et intervenir sur les situations à risques, en termes de santé, de handicap, de maltraitance, d'isolement, de précarité, de perte d'autonomie...

Favoriser à tous l'accès aux politiques publiques

Par ailleurs, les problèmes rencontrés par les Gardoises et les Gardois en matière de logement, d'accès aux soins, de mobilité, de lien social, d'accès aux droits, concernent l'ensemble d'entre eux, dès lors qu'ils se trouvent en difficulté pour des raisons familiales, sociales ou professionnelles.

Le Schéma prévoit des actions qui se préoccupent de l'accessibilité du plus grand nombre aux réponses apportées, telles que :

- **La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement**

Pour faciliter les interventions sociales d'accompagnement des personnes, pour faire émerger une offre de logements en adéquation avec les besoins, pour rapprocher les demandes de l'offre, et évidemment, dans le contexte que nous connaissons, pour lutter contre la précarité énergétique.

- **Un soutien en fonctionnement et en investissement aux projets d'attractivité médicale, pour lutter contre les déserts médicaux en mobilisant les personnels médicaux**, notamment de la protection maternelle et infantile, autour de la prévention santé des enfants et des familles.

- **Un soutien aux projets qui visent à renforcer la vie sociale sur les territoires**, et particulièrement ceux qui favoriseront les liens intergénérationnels, dans le cadre de lieux vivants et ouverts sur le village ou la ville.

- **Un encouragement à l'innovation sociale** qui apportera des réponses nouvelles visant à réduire la pauvreté et l'exclusion, à lutter contre le chômage, à accompagner le vieillissement de la population, ou encore à proposer des projets pour faciliter les déplacements et la mobilité solidaire.

Le Schéma départemental des solidarités sociales réaffirme la notion de Service public comme principe de l'action publique départementale.

Ainsi, il est d'abord un document à portée politique.

C'est bien par le Service public que le Conseil départemental du Gard entend atteindre ses objectifs. Le Schéma définit pour la 1^{ère} fois le périmètre, les missions et les objectifs du **Service public départemental d'action sociale et médico-sociale** porté par les 1 600 agents de la collectivité qui agissent au sein des différentes directions de la Direction générale adjointe des solidarités, en faveur des Gardoises et des Gardois les plus vulnérables.





1^{ÈRE} PARTIE :

Apporter des réponses adaptées aux besoins des Gardoises et des Gardois

La première partie du Schéma des solidarités sociales est organisée autour de 5 orientations qui fixent les grands objectifs de la politique publique du Conseil départemental en faveur des Gardoises et des Gardois qui ont besoin de soutien, de l'enfance au grand âge.

La prévention en priorité

La **prévention** est une priorité pour le Conseil départemental du Gard et ses élus délégués aux politiques de solidarité. Repérer les situations « à risques » pour agir le plus en amont possible, informer, guider, dans le but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents, maladies, handicaps, dangers, pouvant toucher une partie de la population. Il s'agit également d'agir le plus en amont possible pour prévenir les situations d'exclusion sociale ou professionnelle.

Les priorités pour des réponses adaptées à chaque période de la vie

Le Schéma des solidarités sociales fixe des priorités selon trois temps différents de la vie au regard des besoins et du droit à bénéficier d'actions de soutien et d'accompagnement spécifiques :

- ▶ **« Bien grandir - à chaque âge au plus près des besoins des enfants »** : les actions de prévention, d'accompagnement ou de protection pour permettre de "bien grandir" concernent toutes les femmes enceintes et les futurs parents, tous les enfants (et enfants handicapés), les adolescents jusqu'à leur majorité ainsi que leurs familles susceptibles d'avoir besoin de soutien en raison de vulnérabilités particulières, de danger ou de risque de danger.
- ▶ **« Bien vivre - être autonome par l'activité »** : les priorités pour les adultes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, avec un accompagnement renforcé pour les plus vulnérables, les jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les parents isolés bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les adultes en situation de handicap.
- ▶ **« Bien vieillir - chez soi ou comme chez soi »** : avec la transition démographique et le vieillissement de la population, la structure de la société évolue. Une nouvelle génération de seniors aspire à maintenir son autonomie dans un environnement de vie qui lui corresponde. La longévité incite à apporter des réponses selon deux temps de vie : vieillir autonome, retarder puis prendre en charge la dépendance.

Des priorités en réponse à des besoins communs à l'ensemble des personnes

- ▶ Un logement pour tous.
- ▶ Des territoires innovants en faveur du lien social, pour prévenir l'isolement des personnes, promouvoir les solidarités, le vivre ensemble, et pour l'accès aux soins, à la santé.

Orientation 1 : Bien grandir

À chaque âge, au plus près des besoins des enfants

Mettre au cœur de la politique publique de l'enfance et de la petite enfance, l'intérêt supérieur de l'enfant, ses droits et la cohérence de son parcours de vie.

Préparer la naissance, renforcer la prévention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans

Les 1000 premiers jours de l'enfant constituent une période essentielle pour le bon développement et la construction de l'enfant. Cette période conditionne la santé et le bien-être de l'individu tout au long de sa vie. Dès le début de la grossesse et jusqu'à la naissance de l'enfant, les sages-femmes, médecins, puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants des services de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental accompagnent les futurs et les jeunes parents.



- ▶ Généraliser les bilans de santé pour chaque enfant scolarisé en école maternelle afin de s'assurer de son bon développement.
- ▶ Apporter un soutien individuel et effectuer des visites à domicile pour une meilleure connaissance de l'environnement de l'enfant et des besoins familiaux.
- ▶ Renforcer l'intervention envers des publics cibles en améliorant l'information, la sensibilisation, la proximité, la complémentarité avec les autres intervenants.
- ▶ Développer de nouveaux modes de consultation et « l'aller-vers », dans les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), par des services itinérants et par la téléconsultation.
- ▶ Garantir un hébergement, une aide financière ou un accompagnement social aux femmes enceintes et aux mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans.

Apporter des réponses adaptées aux enfants porteurs de handicap

- ▶ Développer le dépistage et la prise en charge précoce du handicap.
- ▶ Renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale pour garantir une scolarisation de tous les enfants.
- ▶ Optimiser la mobilisation des aides (prestation de compensation du handicap (PCH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation individuelle de transport...) pour mieux répondre aux besoins des enfants.
- ▶ Mettre en place de nouvelles stratégies pour innover en mobilisant à la fois les aides individuelles et les initiatives parentales.
- ▶ Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap, développer des dispositifs de relais et de répit pour les parents d'enfants en situation de handicap et soutenir les initiatives parentales innovantes.

Promouvoir la santé sexuelle - Les centres de planification et d'éducation familiale renommés centres de santé sexuelle

Les 11 centres de santé sexuelle du Conseil départemental proposent un accueil, une écoute, des entretiens individuels et des consultations médicales autour de la contraception, la sexualité, l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, la préparation à la vie de couple et à la famille, les difficultés au sein du couple et de la famille.

- ▶ Informer et promouvoir l'éducation à la santé sexuelle, à toutes les étapes de vie, promouvoir l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.
- ▶ Renforcer le libre choix des femmes d'avoir recours à la méthode de contraception la plus adaptée à leurs besoins pour prévenir des grossesses non désirées.
- ▶ Garantir l'égalité des droits et la reconnaissance de la sexualité des personnes en situation de handicap ainsi que leur accompagnement à la parentalité.

Aider à la réussite scolaire

Le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) vise à soutenir sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers prioritaires, les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances, en dehors du temps scolaire.

Prévenir les risques de décrochage : la prévention spécialisée auprès des adolescents

- ▶ Pour éviter les risques de rupture de scolarité et de marginalisation pour les jeunes de 12 à 18 ans, il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte les questions liées à la santé mentale, au besoin de suivi psychologique, à la lutte contre le harcèlement, à la consommation de produits stupéfiants, aux réseaux illégaux, aux réseaux sociaux et à la lutte contre la radicalisation. **Il est prévu d'étendre les interventions de la prévention spécialisée sur les territoires sur lesquels elles ne sont pas encore développées.**

Aider les parents à domicile

Dans le cas de difficultés parentales, à la demande des parents ou de celle du juge, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dispose de plusieurs mesures d'accompagnement à domicile des enfants et parents en difficulté. Il peut s'agir d'aides financières, de l'intervention de techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) ou encore de soutien éducatif à domicile.

Répondre à tous les besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Les enfants et adolescents suivis ou confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont des besoins particuliers liés à leur histoire familiale : négligences, maltraitances, exposition aux violences intra-familiales... La prise en charge éducative s'incarne dans un projet proposé ou imposé aux familles, spécifique à chaque enfant. Aujourd'hui la politique départementale de la protection de l'enfance doit relever de nombreux défis.

Une réactivité accrue pour protéger les enfants en danger ou en risque de danger

- ▶ La cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) est un service du Conseil départemental joignable au 0810 800 030. Relayée par le numéro national 119, 24h sur 24h et 7 jours sur 7, elle est chargée de recevoir les informations préoccupantes provenant de particuliers ou de professionnels. Il est prévu **d'améliorer les délais de traitement des informations recueillies, la réactivité des réponses apportées, et de promouvoir le dispositif auprès des communes.**



L'accueil d'urgence des enfants en danger



Avec l'évolution des besoins, il est prévu **d'améliorer les conditions de l'accueil en urgence des enfants en danger**. Les bonnes conditions d'évaluation de sa situation sont déterminantes pour son accompagnement et son orientation vers un assistant familial, une Maison d'enfants à caractère social (MECS), un lieu de vie ou vers un retour à domicile. Il faut aussi améliorer le dispositif d'évaluation et de mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

Développer l'offre d'accueil pour "une solution pour chaque enfant"



Les difficultés rencontrées par les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont majorées par rapport aux difficultés de la population générale, il convient **d'élargir l'offre d'accueil** pour disposer des places en nombre suffisant, et de **recentrer l'offre d'accueil sur les missions prioritaires de chaque dispositif**. Il est aussi prévu de développer une offre adaptée aux enfants confiés qui sont en situation de handicap.

Valoriser les parcours réussis

Promouvoir les réussites (scolaire ou de formation, sportifs, citoyens ou culturels, d'insertion professionnelle) pour **valoriser les jeunes**, montrer leur résilience et leurs efforts ainsi que ceux de l'ensemble des professionnels qui les accompagnent parfois tout au long de leur enfance avec un engagement à souligner.





Orientation 2 : Bien vivre dans le Gard

Être autonome par l'activité

Encourager et soutenir l'autonomie des personnes par les activités qu'elles réalisent, avec une approche profondément inclusive. Prévenir les situations de pauvreté et en atténuer les effets sur les publics les plus en difficultés.

Prévenir les situations d'exclusions

Le Conseil départemental a une responsabilité particulière à l'égard de certains publics (jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance, adultes en situation de handicap, bénéficiaires du Revenu de solidarité active, jeunes vivant en quartier Politique de la ville). Parce que ces publics cumulent des fragilités qui rendent leur autonomie plus difficile, il faut une offre d'accompagnement qui réponde à la spécificité de leurs besoins et prévenir les situations d'exclusion.

Préparer la vie d'adulte des jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance

Le projet d'accès à l'autonomie garantira à chaque jeune issu de l'Aide sociale à l'enfance un revenu suffisant pour réaliser son parcours d'insertion professionnelle, et un accompagnement pour l'accès au logement.

Garantir une continuité de parcours et développer une offre d'insertion pour les personnes en situation de handicap



Le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap, notamment psychique, nécessite une meilleure anticipation et **de nouvelles réponses pour éviter les ruptures de parcours**. Le Service public pour l'insertion et l'emploi (SPIE) prévoit de renforcer leur accompagnement, en lien avec les entreprises d'insertion et les entreprises adaptées.

Prévenir la grande pauvreté avec le Revenu de solidarité active



L'orientation des bénéficiaires du RSA sera accélérée dès leur entrée dans le droit, et un accompagnement social et professionnel renforcé et adapté à leurs besoins leur sera proposé par un référent unique.

Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale



Pour répondre aux attentes et aux enjeux, il est proposé de structurer les filières de l'Insertion par l'activité économique autour de finalités d'utilité sociale, de transition écologique et d'économie circulaire, de soutenir l'évolution professionnalisante et qualifiante des ateliers et chantiers d'insertion, **d'accompagner l'émergence et le développement des entreprises d'insertion, de soutenir les Groupements d'employeurs pour l'insertion par la qualification (GEIQ)** et de contribuer au rapprochement des offres et des demandes d'emploi dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Pour que l'accès à l'emploi soit l'affaire de tous



L'existence de difficultés périphériques empêchent certains publics de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion. Le Conseil départemental amplifiera ses efforts à la **levée des freins qui peuvent concerner l'adaptation à l'entreprise, la mobilité, le logement, les difficultés financières, la santé**. Il est aussi prévu de **renforcer l'accès des publics en insertion à la formation professionnelle en lien avec la Région, de mieux faire correspondre les actions d'insertion aux besoins d'emplois des entreprises** qui ont des difficultés de recrutement, de proposer des heures d'activité socialement utiles aux nouveaux bénéficiaires du RSA en partenariat avec des associations ou des collectivités.

La commande publique départementale en levier d'insertion



Amplifier la contribution de la commande publique et, en lien avec les entreprises gardoises, élaborer une stratégie départementale qui intégrera l'ensemble des actes d'achat public de la collectivité (marchés de services, marchés de travaux, marchés réservés).

Favoriser l'innovation au service de l'insertion et de l'emploi



Expérimenter un « Réseau social d'insertion », encourager les acteurs à la constitution de Sociétés coopératives d'intérêt collectif d'insertion, mettre en place un dispositif d'accompagnement RSA « création d'entreprises ».





Orientation 3 : Bien vieillir dans le Gard

Chez soi ou comme chez soi

Une transition démographique à anticiper et à accompagner

De la simple aide à domicile jusqu'à l'entrée en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le Conseil départemental du Gard développe et soutient toutes les solutions qui favorisent une approche positive de l'autonomie, le respect des personnes et la prise en compte de leurs proches aidants. « Bien vieillir chez soi, ou comme chez soi » nécessite une autonomie maintenue, dans un logement ou un hébergement adapté, avec des aides humaines, des services et aides techniques suffisants et de qualité, des soins accessibles, des activités et une vie sociale préservée.

Pour relever le défi du vieillissement et répondre aux aspirations des Gardoises et des Gardois de vieillir à domicile, le Schéma des solidarités sociales s'appuie sur trois objectifs stratégiques :

- ▶ Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie.
- ▶ Soutenir les proches aidants.
- ▶ Agir sur l'habitat et les lieux de vie.

Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie

La prévention vise à ralentir la perte d'autonomie des personnes vieillissantes. Une action précoce favorisera le maintien à domicile des personnes âgées. La politique de prévention de la perte d'autonomie poursuit plusieurs objectifs : le repérage précoce de la fragilité, la promotion de la santé, le maintien du lien social et la mobilité, l'accès aux aides techniques, l'accompagnement à l'adaptation du logement, et la période de transition qu'est le passage à la retraite.



Dans le cadre de son programme coordonné 2022-2025, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), présidée par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS), portera une **attention particulière envers les seniors les plus éloignés ou en difficulté d'accès aux actions** et notamment les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées isolées, les personnes âgées en situation de précarité ; les proches aidants de moins de 60 ans ; les personnes particulièrement fragilisées par l'impact de la crise sanitaire ; les actions destinées ou portées par les habitants d'habitat inclusif en cohérence avec le programme coordonné de l'habitat inclusif (2022-2024).



Soutenir les proches aidants

Les proches aidants apportent une aide indispensable au maintien à domicile et au bien-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Leur engagement a des conséquences sur leur vie et leur état de santé, le Conseil départemental leur apporte du soutien.

- ▶ Informer et sensibiliser sur le rôle des proches aidants
- ▶ Relayer les proches aidants à leur domicile par le développement de « **micro-répit** » pour quelques heures, ou par le relayage durant plusieurs jours
- ▶ Du relais hors de chez soi par **des accueils de jour renouvelés**, par des hébergements temporaires en établissement ou en accueil familial, par la **possibilité de prendre des vacances, avec son proche**.

Agir sur l'habitat et les lieux de vie

Afin de répondre aux besoins et aspirations des Gardoises et Gardois à vieillir chez eux ou “comme chez eux”, mais pas seuls, le Conseil départemental agit sur l'habitat.

Au-delà de la structure physique du logement et du bâti, l'habitat concerne l'environnement socio-économique, les interactions sociales, ou encore l'accessibilité aux services. **À horizon 2027**, l'ambition est de proposer à travers l'habitat inclusif, les familles d'accueil, les offres pour les personnes handicapées vieillissantes, et les projets intergénérationnels, **1 000 places supplémentaires**.

- ▶ Développer **l'Habitat Inclusif et l'aide à la vie partagée**.
 - ▶ Finaliser **le déploiement des Maisons en partage**.
- ▶ Faire évoluer les **Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** pour réaliser pleinement tous les plans d'aide Allocation personne âgée (APA), pour des interventions sur une plus grande amplitude horaire, couvrir les besoins sur tous les territoires, pour améliorer la qualité de vie au travail des intervenants, mieux répondre aux situations d'urgence, et mieux communiquer sur les services (portail numérique).
- ▶ **Promouvoir, développer et faire évoluer l'accueil familial** des personnes âgées, développer l'accueil de jour, et permettre l'accès à l'aide sociale à l'hébergement.
- ▶ **Développer une offre d'accueil accessible aux personnes handicapées vieillissantes, avec l'habitat inclusif, l'accueil familial, les unités de vie dédiées** au sein des établissements pour personnes en situation de handicap, pourront offrir un accueil adapté.
- ▶ **Accompagner l'évolution des EHPAD et des Résidences autonomie** : renforcer la qualité de l'accompagnement et de l'offre de soins, réhabiliter et restructurer les EHPAD vétustes, transformer des places d'EHPAD en places d'Unité de soins longue durée, développer les EHPAD « Centre de ressources territorial » en lien avec les SAAD, soutenir les expérimentations « EHPAD plateforme de services » pour favoriser le maintien à domicile, renforcer la vie sociale et les solidarités intergénérationnelles dans les EHPAD, soutenir les tiers-lieux en EHPAD pour une ouverture sur le quartier, le village ou la ville.

Orientation 4 : Un logement pour tous



L'Agence départementale de l'habitat et du logement en clef de voûte de la mise en œuvre des objectifs du Schéma des solidarités sociales

Lier les politiques de l'habitat et du logement, c'est répondre aux défis de l'offre et de l'accompagnement des publics les plus vulnérables. Pour renforcer ses capacités d'accompagnement dans le logement, le Conseil départemental du Gard crée un Établissement public administratif : **L'Agence départementale de l'habitat et du logement**.

Opérationnelle dès le début de l'année 2023, elle se verra déléguer les missions suivantes :

- **Les interventions sociales d'accompagnement** en matière de logement, prescrites par le service public départemental des solidarités sociales ou par d'autres acteurs à condition d'être financées par le prescripteur tiers (mairie, État).
- **Le développement d'une offre de logements en adéquation avec les besoins et adaptée aux publics du Conseil départemental dans la perspective d'un rééquilibrage territorial et d'une amélioration de l'accessibilité financière.** L'ingénierie auprès des porteurs de projet et le soutien financier seront les leviers nécessaires pour développer cette offre de logement.
- **L'orientation des demandes de logement** en lien avec les interventions sociales d'accompagnement vers une offre mieux maîtrisée par les actions de l'agence. **Une des plus-values du projet est donc de pouvoir confier l'accompagnement social individuel et la mobilisation voire la création en cas de carence de l'offre correspondante à la même entité** reprenant ainsi l'idée d'agence immobilière à vocation sociale.
- **La lutte contre la précarité énergétique** pour soutenir les ménages et mener une politique active d'éco-responsabilité.





Le GARD SOLIDAIRE...



Orientation 5 : Des territoires innovants pour le lien social et la santé

Soutenir les dynamiques collectives pour renforcer la vie sociale et les projets coordonnés de santé sur les territoires

Renforcer les missions intergénérationnelles des centres sociaux au service de tous les territoires



Afin de soutenir les territoires dans l'animation de la vie sociale locale, le Conseil départemental s'appuie sur ses partenaires locaux et accompagne les centres sociaux et les espaces de vie sociale, qu'ils soient associatifs ou publics.

Expérimenter de nouveaux lieux de vie sociale (Tiers Lieux)



Les tiers lieux - en tant qu'espaces partagés organisés autour d'un projet social - sont le creuset idéal de l'émergence de nouvelles solidarités. Le Conseil départemental soutiendra plus particulièrement les projets de tiers lieux d'accès aux « usages solidaires » (numérique solidaire, insertion et emploi, commerces et services de proximité). Il pourra lui-même être porteurs de tiers lieux publics.

Affirmer la place du Conseil départemental en matière de politique de la ville

Pour les prochains contrats de ville, ses priorités seront la prévention, les dispositifs d'accueil et d'accès aux droits, l'accès aux soins et à la santé, la médiation numérique, l'insertion professionnelle des personnes en situation de rupture, particulièrement les jeunes, et la valorisation des initiatives locales et l'entrepreneuriat social.

Soutenir la mobilité solidaire



En s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la mobilité - Autorités organisatrices des Mobilités, Région, acteurs associatifs... - le Conseil départemental travaillera à faire émerger, partout sur son territoire, des initiatives concourant à la mobilité effective de ses publics.

Apporter des réponses adaptées aux besoins de santé

Les difficultés d'accès aux soins des publics accompagnés par le Conseil départemental fragilisent leurs parcours vers l'autonomie. Avec la crise sanitaire et les enjeux de santé publique qu'elle met en évidence, avec de nouveaux modes d'exercice de la médecine de proximité indispensables pour répondre aux problématiques des « déserts médicaux », avec l'aspiration au salariat de la part des médecins, et avec l'émergence de la télémédecine, le paysage sanitaire est en évolution.

Le Conseil départemental est l'acteur de premier plan pour la santé des populations fragilisées, avec ses services de Protection maternelle et infantile comme levier de prévention précoce ancrés au sein des territoires. Il a comme objectif premier de réduire les inégalités sociales de santé.

- Le Conseil départemental s'engage pour l'attractivité et la vitalité de son territoire aux côtés des acteurs locaux et de l'Agence régionale de santé, de façon à réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins, par **le soutien à de nouveaux équipements, à de nouvelles pratiques et à la demande des personnels médicaux.**

Le Conseil départemental acteur des dynamiques locales

- Les services médicaux et médico-sociaux du Conseil départemental s'engageront pleinement au sein des communautés professionnelles territoriales de santé afin de contribuer au déploiement de bonnes coordinations des interventions en santé. Le renforcement des liens entre travailleurs sociaux et équipes médicales locales, et une meilleure articulation des services sociaux du Conseil départemental avec les structures d'exercice coordonné de proximité renforceront leurs complémentarités.

Soutenir l'ouverture de centres de santé

- Le Conseil départemental expérimentera un soutien au fonctionnement des centres de santé sur les territoires. Il pourra aussi apporter des aides à l'investissement aux collectivités qui s'engagent pour ouvrir des centres de santé.

Soutenir les étudiants en médecine et favoriser leur installation

Faciliter l'accès à la télémédecine

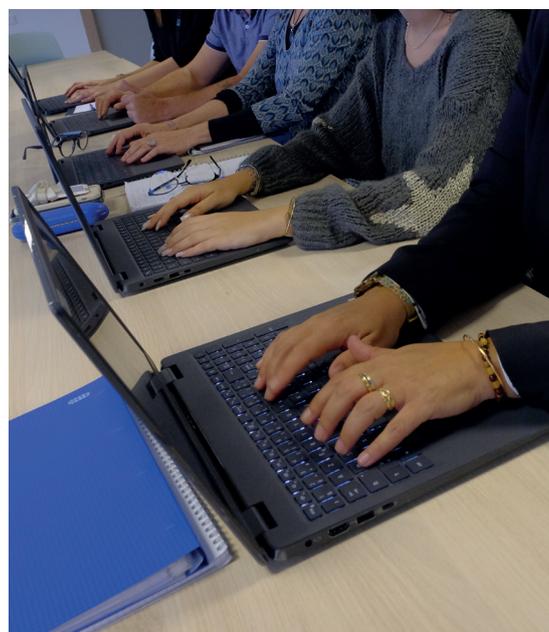
- Le Conseil départemental soutiendra l'investissement des communes qui souhaitent se doter de cabines de téléconsultation dans le cadre d'un cahier des charges respectueux de bonnes pratiques et de l'équilibre avec l'offre médicale libérale sur les territoires.

Favoriser le déploiement d'un numérique inclusif et responsable

- 30% de la population est jugée en difficulté avec le numérique et en demande d'accompagnement (notamment aux démarches administratives dématérialisées).

L'inclusion numérique vise à rendre le numérique accessible à tous les publics afin de favoriser leur autonomie et leur insertion sociale, professionnelle, économique.

Faciliter l'accès au numérique des personnes en situation de vulnérabilité, de précarité, ou dont l'autonomie est altérée en raison d'un handicap ou de l'avancée en âge, c'est aussi leur permettre de maintenir le contact avec leurs proches, d'être mieux suivies dans un parcours de e-santé, de suivre la scolarité et l'usage d'internet de leurs enfants.





Le Conseil départemental soutiendra le réseau pour l'inclusion numérique Gardois (RING), encouragera la citoyenneté numérique et soutiendra les actions en faveur d'un numérique responsable et durable.

Mobiliser et valoriser les citoyens solidaires

Encourager les jeunes à s'engager dans une mission de Service civique

Le Conseil départemental sera acteur d'une charte de l'intermédiation pour soutenir les petites ou moyennes collectivités gardoises ne disposant pas de services administratifs suffisants dans leur recours au service civique.

Promouvoir le parrainage de proximité des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance



Le parrainage est un soutien volontaire d'un ou plusieurs adultes bénévoles qui souhaitent aider des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Quelques heures à quelques jours chaque mois, son parrain ou sa marraine lui apporte un soutien affectif, éducatif, une ouverture sociale et culturelle ou une aide pour construire son projet d'insertion socio-professionnelle. Il l'aide à grandir et à construire son avenir sereinement.

Soutenir le déploiement d'équipes bénévoles contre l'isolement des aînés et des personnes handicapées (MONALISA)

Reconnaître les savoirs expérientiels et mobiliser la pair-aidance



La pair-aidance permet un soutien et un échange entre personnes ayant vécu des expériences similaires, en partant du principe qu'elles ont des droits à défendre mais aussi des compétences et une expertise à faire valoir. Valoriser l'expertise d'usage dans le cadre des formations des professionnels, avec un apport d'expertise des personnes concernées.





2^{ÈME} PARTIE :

Le Service public départemental des solidarités sociales

La seconde partie du Schéma des solidarités sociales est organisée autour de 6 orientations qui fixent les grands objectifs du Service public départemental des solidarités sociales, d'une part à destination de l'ensemble des Gardoises et des Gardois sur l'ensemble du territoire départemental, d'autre part dans sa fonction de chef de file des solidarités sociales qui doit en assurer la gouvernance en bonne coordination avec l'ensemble des multiples acteurs et intervenants.

I - Le Service public départemental des solidarités sociales au plus près des Gardoises et des Gardois

Le service public départemental des solidarités sociales, ce sont :

- ▶ **1600 professionnels, agents du Conseil départemental**, qui accompagnent les personnes qui en ont besoin dans la résolution de leurs difficultés (agents d'accueil, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie sociale familiale, médecins, pharmaciens, sages-femmes, puéricultrices, infirmiers, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, psychologues, assistants familiaux, Conseillers emploi formation insertion, personnels administratifs, techniques et d'encadrement).
- ▶ 50 lieux d'accueil du public.
- ▶ 71 lieux de permanences itinérantes.
- ▶ 1 Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ▶ 1 Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP).
- ▶ Le Foyer départemental de l'enfance.
- ▶ Le Centre départemental d'accueil des familles.
- ▶ L'Agence départementale de l'habitat et du logement.

- ▶ Des compétences propres en faveur de la santé des familles (PMI), de la protection de l'enfance (ASE), de revenu de solidarité active (RSA), d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH), et un ensemble d'aides sociales pour les personnes les plus vulnérables.
- ▶ De compétences partagées avec la Caisse d'allocations familiales pour l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité, avec l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'assurance maladie pour la santé, avec l'État et Pôle emploi pour l'insertion et l'accès à l'emploi, les institutions judiciaires pour la protection de l'enfance et les personnes particulièrement vulnérables, avec l'ensemble de ces institutions en matière de la politique de la ville.



Orientation 6 : Adapter les accueils pour garantir l'accès aux droits

Un des grands enjeux du Schéma départemental des solidarités sociales est de réussir une transition numérique attentive au besoin de maintien de relations humaines : d'un côté il faut **achever et sécuriser la mise à disposition d'un service public numérique d'accès aux droits performant et simple à l'usage** (téléservice, suivi des demandes d'aide en ligne), de l'autre il faut **renforcer les accueils et les accompagnements de proximité** pour aider les personnes qui ne peuvent réaliser leurs démarches « en ligne » seules en raison d'un manque d'équipement ou de compétences.

Accueillir en proximité, informer, orienter

Le Conseil départemental renforcera et adaptera ses lieux d'accueil social de proximité pour l'accès aux droits de façon à accueillir un large public, l'informer, l'orienter et l'aider aux démarches en ligne.

- ▶ **Adapter l'ensemble des lieux d'accueil social de proximité** du Conseil départemental aux différents publics (personnes en situation de handicap, d'illettrisme, allophones...).
- ▶ **Ouvrir des accueils de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées.**
 - ▶ « Aller-vers » pour faciliter l'accès aux droits et aux services, développer l'itinérance de l'accueil social de proximité.
- ▶ **Faciliter les démarches « en ligne »**, offrir un accès numérique libre pour réaliser ses démarches (bornes numériques), accompagner l'accès au numérique pour l'accès aux droits, avec les conseillers numériques et des agents d'accueil labellisés « aidants connect », expérimenter la mise à disposition d'armoires numériques pour aider les usagers à conserver et organiser leurs démarches administratives.
- ▶ Réaliser **un règlement départemental des aides sociales (RDAS) unique** regroupant l'ensemble des aides du Conseil départemental, légales et extra-légales, pour faciliter leur bonne connaissance à la fois par l'ensemble des professionnels et par les publics.
- ▶ **Développer les lieux d'information et d'accompagnement des proches aidants sur l'ensemble du département.**
- ▶ **Inscrire les lieux d'accueil social du Conseil départemental dans les réseaux d'acteurs de proximité.**

Adapter, simplifier l'accès au numérique

Presque tous les organismes sociaux ont leur site internet, et leur propre système d'information interne, souvent sans compatibilité les uns avec les autres. Cela met en difficulté les usagers de ces services et les travailleurs sociaux à leurs côtés, souvent démunis pour apporter des réponses s'ils n'ont pas d'accès aux dossiers numériques des personnes.

Le Conseil départemental déploiera un service public numérique dédié aux solidarités sociales. Il devra regrouper l'ensemble des droits et des dispositifs, être simple, interactif et évolutif, accessible à tous.

Numérique solidaire, numérique d'intérêt général, l'organisation d'un service public d'accueil et d'action sociale se pense aujourd'hui nécessairement autour des usages numériques.



Orientation 7 : Accompagner chaque personne vers son autonomie et sa capacité d'agir

« Prendre en compte la situation de chacune, de chacun, pour lui donner les moyens de prendre sa vie en main, en étant libre et autonome »

Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental du Gard, lors du Forum « Le Gard Solidaire » le 7 juillet 2022

Un interlocuteur unique pour des accompagnements renforcés

- Pour éviter les « ruptures » dans les parcours de personnes accompagnées et pour aider les personnes dans les méandres des aides et des dispositifs, la désignation d'un interlocuteur unique, référent de la personne, garant de la mise en œuvre de son projet personnalisé, et l'anticipation, dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement construit avec les personnes concernées.

Le référent-coordonnateur de parcours est un professionnel ressource pour la personne, disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants également susceptibles de l'accompagner. Il se destine aux personnes cumulant des problématiques (logement, emploi, parentalité, santé...), nécessitant l'intervention d'une multitude de professionnels : les personnes bénéficiaires d'un droit ouvert par la Présidente du Conseil départemental et leurs familles ou leurs proches aidants, les enfants qui font l'objet d'une mesure de protection (enfants et jeunes confiés, publics prioritaires parmi les bénéficiaires du RSA, de l'Allocation personnalisée d'autonomie, de la Prestation de compensation du handicap).

Le référent-coordonnateur aide la personne à se repérer entre les différents partenaires et facilite ses démarches, en privilégiant son autonomie. Il facilite le décroisement entre directions et services ainsi que la convergence des interventions autour de la personne.

Co-élaborer un projet personnalisé d'accompagnement

- Pour les personnes concernées, le projet personnalisé est l'opportunité de leur participation, de façon à ce que chacune puisse être écoutée et entendue comme tout citoyen, développer son pouvoir d'agir, acquérir de nouvelles compétences et valoriser son expérience, coconstruire avec les professionnels les réponses aux problèmes rencontrés.

Des accompagnants inscrits dans un réseau partenarial de proximité

- L'action sociale généraliste du service public des solidarités sociales du Conseil départemental sur tous les territoires s'adresse aux personnes éprouvant le besoin d'être aidées pour résoudre des difficultés d'ordre personnelles, sociales ou familiales. Les agents du Service public départemental des solidarités sociales participent à l'inclusion numérique des publics accompagnés.

Pour les services sociaux, médico-sociaux et santé du Conseil départemental, la prévention est la priorité : prévenir plutôt que réparer.



II - Un pilotage concerté, une nouvelle impulsion pour les solidarités

La simplification des démarches et de l'accès aux aides est un enjeu essentiel pour contribuer à soutenir le pouvoir d'agir des personnes et leur possible auto-détermination. Comment connaître ses droits si le cadre dans lequel ils s'exercent n'est pas compréhensible, si on ne repère pas qui en est responsable ? Comment participer, s'engager, si on ne trouve pas la porte d'entrée ? Il est indispensable d'installer une gouvernance qui vise à coordonner les multiples acteurs.

Orientation 8 : La gouvernance des solidarités sociales départementales : coopération, coordination, contractualisation

Multiplés vulnérabilités-multiples acteurs : une action complémentaire et concertée

Des responsabilités partagées à articuler

En matière de solidarités et d'intervention sociale, les acteurs sont multiples, et porteurs de nombreux dispositifs parfois insuffisamment connus des publics ou des professionnels. En qualité de chef de file, le Conseil départemental veillera à les porter à connaissance et à les mobiliser autour des besoins spécifiques de chacune des personnes accompagnées.

La participation des institutions sociales et médico-sociales : contractualiser et formaliser pour organiser

Le service public départemental contribue à l'organisation de l'intervention des acteurs, des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il est la pierre angulaire des évolutions de l'offre, des autorisations accordées et des moyens alloués.

La multiplicité des acteurs implique l'animation et la participation à de multiples instances de gouvernance de l'action sociale et médico-sociale : améliorer l'organisation de l'action sociale et médico-sociale par un pilotage stratégique transversal au niveau départemental et une bonne coordination des actions au niveau des territoires de proximité.

Installer un pilotage stratégique au niveau départemental : une conférence départementale des solidarités sociales



Rechercher les coopérations institutionnelles, promouvoir des démarches de concertation utiles et efficaces plutôt que de démultiplier la « comitologie ».



Animer des coordinations pour bien coopérer au niveau territorial : la plupart des actions se mettent en œuvre au niveau local/territorial en proximité des publics, et sont portées par de multiples acteurs : les actions doivent être coordonnées pour renforcer leurs complémentarités.

Orientation 9 : Soutenir les professionnels

Les métiers de la solidarité, des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires traversent depuis quelques années d'importantes difficultés, au niveau national, comme au niveau départemental.

D'un côté une pénurie de professionnels, de l'autre des besoins sociaux qui augmentent, liés au vieillissement de la population ou à des situations de précarité qui engendrent des vulnérabilités individuelles croissantes.

Le Conseil départemental s'impliquera pour sécuriser les fonctions et les métiers, accompagner la transition numérique, apporter un soutien renforcé aux « travailleurs isolés », développer le tutorat pour les nouveaux professionnels, harmoniser les pratiques professionnelles au travers de « référentiels missions » et doctrines, mettre à disposition des équipements de qualité, professionnaliser les métiers, et valoriser les métiers du secteur social et médico-social.

Orientation 10 : Associer, encourager l'innovation sociale

S'appuyer sur la participation citoyenne et la contribution des usagers, mobiliser le design social



Le Conseil départemental affirme sa volonté d'associer les publics accompagnés, et plus largement l'ensemble des Gardoises et des Gardois pour encourager les solidarités entre toutes et tous. **La participation permet d'ajuster les actions et les services à l'évolution des publics et de leurs besoins.** Les démarches participatives, partout où elles peuvent s'exercer, ont démontré leur effet notamment en matière de prévention. Le design social ou le design de services, expérimenté par le Conseil départemental depuis plusieurs années, est pour cela stimulant (observation, immersion, prototypage).

Installation de comités d'usagers associés aux centres médico-sociaux (CMS) du Conseil départemental, promotion des conseils de vie sociale dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux, et des conseils citoyens de la politique de la ville.

Soutenir l'innovation sociale



Face aux grands enjeux sociétaux, de nombreux projets d'innovation sociale apportent, à leur échelle, des solutions. Durant la pandémie en 2020, une mobilisation exceptionnelle a été observée en termes de réactivité, de coopération et de ressources pour traverser une période inédite. Un projet d'innovation sociale contribue à **apporter des réponses nouvelles pour réduire la pauvreté et l'exclusion, lutter contre le chômage, accompagner le vieillissement de la population, lutter contre le changement climatique, préserver la diversité culturelle, freiner la crise du logement, faciliter l'accès aux soins...** Face à ces nombreux défis, les initiatives socialement innovantes cherchant et expérimentant des solutions nouvelles seront soutenues.

Orientation 11 : Observer pour faire évoluer

Dès 2023, le Conseil départemental installe et anime un observatoire des solidarités sociales qui s'intéresse à l'ensemble des champs de compétences et d'action du Schéma des solidarités sociales 2022-2027. L'observatoire départemental des solidarités sociales associe l'ensemble des parties prenantes, professionnels, élus, usagers, et a pour mission de :

- Observer l'évolution des besoins sociaux.
- Évaluer la mise en œuvre du Schéma des solidarités sociales et ses effets.
- Produire des analyses et de la réflexion partagées.
- Faire des préconisations, aider à la décision, participer à la transformation de l'offre de services et à l'évolution des actions.

L'observatoire départemental des solidarités sociales fournit chaque année un **rapport à la Conférence départementale des solidarités sociales** qui s'en saisit et qui en débat. Les réflexions et les analyses tirées de ces **temps de concertation réguliers** pourront être prolongées par des démarches plus poussées, en collaboration avec d'autres observatoires régionaux ou nationaux, des laboratoires universitaires, par la réalisation de recherches-actions.



L'observatoire départemental des solidarités sociales est :

- Un lieu de ressources et d'information.
- Un lieu de partage et d'élaboration commune.
- Un outil pédagogique à destination du public et des professionnels.

Un Schéma « dynamique » et évolutif

Tout au long de la vie de ce Schéma qui se veut « dynamique », des actions pourront être proposées pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels adoptés par l'Assemblée départementale le 18 novembre 2022.





SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS...

NE PAS
CONFONDRE
AVEC LA
PENSÉE UNIQUE !



oldie 22

QUE SIGNIFIE

ÊTRE

AUTONOME ?

- Proposez votre définition !
- Complétez celle des autres !
- Votez ! (avec une gommette)

MA DÉFINITION

Autonome
qui ne dépend de personne, libre
souverain.

votez !

MA DÉFINITION

Être libre de ses choix, être en
conscience de son environnement,
ses possibilités d'action, et se
tir en mesure d'agir.

votez !

MA DÉFINITION

Maîtriser sa vie et ses atouts, tout ce qui
permet d'accéder à ce dont on a
besoin.

votez !

MA DÉFINITION

ÊTRE AUTONOME
c'est avoir la moyens
de pourvoir à ses besoins
matériels, physiques, émotionnels.

votez !

MA DÉFINITION

Être en mesure de
comprendre et de maîtriser
le champ d'action
qui permet d'effectuer
nos choix.

votez !

MA DÉFINITION

Avoir la capacité de faire ses choix
être conscient de ses choix,
être capable de maîtriser les ressources
nécessaires pour atteindre la réalisation de
ses choix
= d'indépendance.

votez !

MA DÉFINITION

Pouvoir agir, être indépendant
et résister dans sa dignité.

votez !

MA DÉFINITION

Acteur et associé à son
propre parcours.

votez !

MA DÉFINITION

L'autonomie c'est l'indépendance.
Alors l'indépendance c'est la liberté.
Est-ce que l'indépendance c'est aussi la solitude ?
Est-ce que l'autonomie c'est aussi la solitude ?

votez !

MA DÉFINITION

Être libre et indépendant
pour agir et réaliser ses
projets, sans dépendre de
personne.

votez !



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

